

L'Allemagne, grisée par ses conquêtes militaires, aspire à la conquête des marchés du monde : elle procède à une main-mise sur notre commerce.

C'est elle qui alimente surtout notre commerce de transit.

Anvers, notre métropole commerciale, se germanise de plus en plus. Le nombre et l'importance de l'élément allemand ne cesse d'y croître. On le trouve partout, dans le haut commerce comme dans les emplois subalternes, dans la banque, les transports maritimes, l'enseignement, jusque dans les consulats étrangers. Et de 1888 à 1904, le tonnage allemand a subi une augmentation de 380 pour cent : il est passé de 500,000 à 2,400,000 tonnes !

Récemment, en plein Sénat belge, lors de la discussion sur les fortifications d'Anvers, qui constitueraient notre suprême refuge national, M. Edmond PICARD, l'éminent avocat, poussait un cri d'alarme :

« L'Allemagne, s'écriait-il, est pangermaniste ! Elle convoite Anvers. Il y a dans cette place une population de nationalité allemande : cette population est un danger (1) ».

Naguère aussi, M. Maurice ANSIAUX, le distingué professeur de l'Université de Bruxelles, dévoilait les tentatives de germanisation financière poursuivies chez nous (2).

Neuf établissements de crédit, à Anvers, sont plus ou moins germanisés, mais Anvers n'est pas seul atteint.

Si nous ajoutons la puissante *Banque internationale*, de Bruxelles, fondée en 1898 et dont le capital, fixé à vingt-cinq millions, a été souscrit, en majeure partie, par les grandes sociétés financières allemandes, si nous ajoutons la *Banque liégeoise* dans la capitale de la Wallonie, voilà onze de nos établissements financiers qui se trouvent sous la coupe allemande. Ce chiffre n'est-il pas fait pour inspirer réflexion ?

Dans l'industrie, l'élément allemand a réussi également à s'implanter.

Un riche industriel allemand, M. Thyssen, est devenu le maître des aciéries de *Sambre et Moselle*. C'est lui qui représentera l'affaire au Syndicat belge des aciéries. De telle sorte que le cartel allemand des aciéries (*Stahlwerkverband*), intervient dans les délibérations du Syndicat belge, qui lui fait la concurrence !

Enfin, entre autres entreprises industrielles devenues allemandes, mentionnons la *Fabrique nationale* (ô dérision !) *d'armes de guerre*, de Herstal, qui est presque une succursale de la maison Loewe, de Berlin !

\*\*\*

Le moment est venu de conclure.

Les faits et les textes que nous avons cités prouvent à suffisance que le

(1) Séance du 9 mars 1906.

(2) Cette étude a paru dans les comptes rendus du *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, tenu à Liège, en 1905. — Je ne veux parler de la brochure de notre compatriote M. Emile JENNISSEN : *Le Spectre allemand* (Paris, Sansot, 1906), que pour en blâmer les tendances séparatistes et antipatriotiques.

pangermanisme, ethnographique, linguistique, historique, économique et militaire, est une menace pour notre intégrité nationale.

L'Allemagne renonce à l'idéalisme des Leibnitz et des Kant, des Schiller et des Goethe. Elle fait fi de la libre adhésion des cœurs, n'aspire plus à la direction des esprits. « L'empire allemand, a prôné Nietzsche, tuera l'esprit allemand. » Elle est devenue pratique, utilitaire et avide. Elle dédaigne l'abstraction, l'imagination et se soumet aux faits. Elle fait des affaires et elle vénère la force. Elle ne recherche que la domination du monde et la poursuit avec méthode et tenacité. Elle veut faire, malgré eux, le bonheur des peuples qu'elle ambitionne d'enchaîner à sa fortune. Ne lui répondrons-nous pas en disant comme Philippe le Bel, à propos d'un mémoire plein des prétentions impériales : « *Nimis Germanice*; cela est trop allemand » ?

Autrefois, parce qu'au temps de César, elle avait fait partie de l'ancienne Gaule, on voulait incorporer la Belgique à l'empire français de Napoléon III. Il faut que l'on sache qu'aujourd'hui comme alors, nous sommes passionnément attachés à notre indépendance : *Mijn vaderland*, dit J.-F. Willems, *is mij niet te klein* ! « Pour moi, ma Patrie n'est pas trop petite ! »

Il faut aussi que leur patriotisme mette sur leurs gardes ceux qui tiennent en main les destinées de la nation. Si une alliance entre la Hollande et la Belgique pouvait leur permettre de résister plus efficacement au péril commun qui les guette, avec quelle ardeur les bons citoyens ne souhaiteraient-ils pas la conclusion de cette entente ! »

## Faits divers

**Pour les Arbres.** — L'Université Populaire de Frameries vient de donner le 23 septembre, une Fête des Arbres dont voici le programme.

I. Groupe d'enfants : Chœurs de Jacques Dalcroze. *L'escouillon*, vieux chant borain. *Dedans ce bois*, crémignon liégeois.

II. Discours de MM. François ANDRÉ, avocat, conseiller provincial du Hainaut, et VANDEPUTTE, littérateur.

III. M<sup>lle</sup> Antonia GUILLAUME, directrice du Théâtre de la nature à Genval. Poèmes : *L'Arbre*, de Verhaeren ; *Chœur de Dryades*, de Laurent Tailhade ; *Ode*, d'Henry de Regnier ; *les Arbres de mon Pays*, de Louis Piérard.

IV. M<sup>lle</sup> Raymonde DELANNOIS, cantatrice : *Dans la Forêt*, et *le Noyer*, de Schumann.

Ce programme nous paraît encore le meilleur qu'on ait composé. Nous le signalons à la Ligue des Amis des Arbres.

La fête a du reste réussi admirablement. Le cadre était magnifique. Il y avait la plus de mille personnes, gens du peuple surtout, venus de tous les coins du Borinage. Le chant de *l'Escaumont* et du crémignon *Delans ce bois*, par un groupe très nombreux d'enfants des écoles a eu un succès considérable. Grand succès également pour M<sup>lle</sup> DELANNOIS, qui chantait pour la dernière fois en Belgique avant de débiter au concert, en Allemagne; et pour M<sup>lle</sup> GUILLAUME, récitante, qui a dit notamment un formidable poème, *l'Arbre*, de VERHAEREN, et un poème familier et pathétique de M. Louis PIÉCARD, que nous sommes heureux de publier dans ce numéro.

Étaient présents à la fête M. et M<sup>me</sup> Emile VERHAEREN, M. et M<sup>me</sup> MONTALD, MM. BASTIEN, sénateur et MAROILLE, député, MM. DUFRANE-FRIART, ancien député, M. Joseph DUFRANE (BOSQUÉRIA) le populaire écrivain borain, etc.

**La franchise postale franco-belge.** — Au Congrès wallon de 1905, M. le comte Albert du Bois a déposé un rapport et un vœu, tendant à voir abaisser le taux de la franchise postale entre la France et la Belgique, de 25 à 10 centimes. (1) M. du Bois avait précédemment défendu cette idée dans un ouvrage paru à Paris, *la République impériale* — un de ces livres très neufs d'idées, qu'on lit beaucoup et dont on parle trop peu. Au Congrès, le rapport de M. du Bois fut écouté avec un vif intérêt, le vœu proposé fut voté à l'unanimité — et l'on n'en parla plus.

Or les journaux viennent d'annoncer, dans leurs faits-divers qu'« une campagne va se poursuivre, concurremment en France et en Belgique, en faveur de la création d'un timbre de 15 centimes pour les relations entre les deux pays. »

M. DENIS-BODDEN a écrit à ce propos dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Bruxelles*, les lignes suivantes :

« Maintenant qu'en France comme en Belgique nous avons le timbre à deux sous, serait-ce trop demander que d'avoir de France en Belgique, et réciproquement, le timbre à trois sous ? Une lettre envoyée du point le plus extrême de Belgique jusqu'à la frontière française coûte dix centimes d'affranchissement; cette même lettre, réexpédiée de la frontière belge au point le plus extrême de France, coûte aussi dix centimes. Donc, en tout, vingt centimes pour deux lettres faisant ensemble le trajet franco-belge le plus long qu'il soit possible. Dans ces conditions est-il admissible d'avoir à payer vingt-cinq centimes l'affranchissement des lettres franco-belges ? C'est à quinze centimes qu'il faudrait réduire l'affranchissement des lettres entre la Belgique et la France, et vice-versa. Tout le monde y trouverait son compte, car les envois augmenteraient rapidement et les recettes postales seraient vite équilibrées, même dépassées. La réforme contribuerait certainement à augmenter le chiffre d'affaires entre les deux pays, considération dont la valeur n'a pas besoin d'être démontrée. »

On a annoncé d'autre part que M. Marcel SEMBAT, député de Paris, déposera un projet en ce sens à la rentrée des Chambres françaises.

(1) Voyez *Wallonia*, t. XIII (1905), p. 300 à 303.

*Le Figaro* a annoncé que la Chambre de Commerce Belge de Paris ne tardera pas à être consultée et que son approbation ne fait aucun doute.

Comme, d'autre part, le Ministre des postes français est ou ne peut mieux disposé en faveur de ce projet, une promptte entente est probable.

— Dans tout cela, il n'est pas question de l'initiative de M. Albert du Bois, ce qui sans aucun doute, lui est parfaitement égal. Rien n'empêche cependant, que nous rendions, entre nous, à l'un des nôtres, l'hommage qui lui est dû — sans le crier trop haut, toutefois, pour ne pas susciter des... hurlements adverses !

**Pour l'Histoire de Belgique.** — *Le Cercle Verriétois de Bruxelles*, s'inspirant des vœux émis au Congrès wallon de 1905, met au concours la composition de deux ouvrages populaires relatifs à l'histoire du Pays de Liège. Dans un excellent Exposé des Motifs, les raisons de cette initiative sont détaillées et justifiées.

Depuis la fondation de notre Indépendance Nationale, les Wallons n'ont pas assez songé à glorifier le passé de leur race. Il semble, à lire la plupart des auteurs, que l'Histoire de Belgique soit limitée au comté de Flandre.

Il importe de réagir. S'il est vrai que les petites nations wallonnes n'ont joué un rôle important dans les grands conflits politiques et économiques de l'Europe occidentale, leur histoire interne n'en est pas moins glorieuse à bien des titres, et il en est ainsi surtout, pour le Pays de Liège.

Déjà, au XIV<sup>e</sup> siècle, le gouvernement de ce Pays était une sorte de république fédérative, représentative et démocratique, ayant à sa tête un chef justicier électif, le Prince-Evêque, en qui le pouvoir politique se confondait avec l'autorité religieuse. Le Prince ne sanctionnait pas les lois votées par le Pouvoir législatif (Sens du Pays) il les promulguait simplement, en qualité de Pouvoir exécutif. A sa mort, la Souveraineté nationale redevenait prépondérante.

A la suite de quelles circonstances cet état gouvernemental s'était-il constitué ? Comment, grâce aux *Paix* successives de Seraing, d'Angleur et de Fexhe, l'élément démocratique (les Petits, les Métiers) avait-il acquis la prédominance sur l'élément aristocratique (les Grands, les Citains) ? C'est le sujet du Premier Concours qui demande une *Histoire populaire des Libertés liégeoises*.

A dater de cette époque, l'Histoire liégeoise est une lutte constante du Peuple contre les Princes. Ceux-ci ne peuvent se résoudre à accepter les conséquences de la Paix de Fexhe, qui limite leurs prérogatives et dont le fardeau leur pèse aux épaules. Ils emploient tous les moyens pour réduire ce qu'ils appellent l'outrecuidance de nos populations à parler toujours de leurs Libertés, de leurs Franchises et de leurs Droits ; et pour soutenir leurs prétentions, ils vont jusqu'à faire appel à des princes étrangers, leurs parents ou alliés. C'est ainsi que vint se mêler de nos affaires la puissante Maison de Bourgogne.

On a, pour le Deuxième Concours, fait choix de cette époque, parce



qu'elle est féconde en événements tragiques et en actes glorieux qui valent et même dépassent ceux des nations les plus favorisées par l'Histoire officielle.

Le sujet de ce deuxième concours, est donc la *Lutte des États de Liège contre la Maison de Bourgogne*.

Les conditions du concours seront arrêtées très prochainement : le délai accordé expirera au 1<sup>er</sup> novembre 1907. Tous renseignements sont fournis par le Comité du *Cercle Verrietois*, qui a son local à Bruxelles, 1, boulevard Anspach.

#### Ouvrages reçus

COOLERIDGE LANE. *Catalogue of English and American chap-books and broadside Ballads, in Harvard College library*. Cambridge (Mass.), Library of Harvard University, 1905. In-4° (24.5 × 17.5), xi + 171 p. à 2 col.

DE COCK, A., et TEIRLINCK, Is. *Kinderspel en kindertust in Zuid Nederland*. Avec schemas et dessins de Herman TEIRLINCK. Ouvrage couronné par l'Académie roy. flamande. T. VI. Gand, A. Siffer. 1 vol. in-8° (25.5 × 17), 282 p. Prix : 4 fr.

DEMBLON, Célestin. *Aux bois du Condroz*, prose lyrique. Liège, Faust. In-8° (21 × 13.5), 8 p. Prix : fr. 0-10.

DÉOM, Clément. *Mimile*, comédie de deux actes. Bressoux, Carpentier. In-4° (21 × 13.5), 68 p. Prix : 0-75.

DES OMBIAUX, Maurice. *L'Abbé du Potie*, roman. Bruxelles, « Association des Ecrivains belges ». In-8° (17.5 × 13), 139 p. Prix : 2 fr.

DETRY, Arthur. *Bettina*, roman de mœurs. Brux., Edmond Scheler (imp. Thone, Liège). In-8° (19 × 13), 230 p. Prix : 3 fr.

DUMONT-WILDEN, Louis. *Les Soucis des Derniers Soirs. Dialogues*. Brux., Larcier, éditeur de « La Belgique artistique et littéraire ». In-8° (19.5 × 12.3), iv + 169 p. Prix : 2 fr.

LEITE DE VASCONCELLOS, J. *Ensaio ethnographicos*, vol. III. Lisboa, Imprensa Lucas. In-8° (16.5 × 11.5), viii + 408 p.

MICHA, Alfred. *Inauguration du monument Mignon, 21 juillet 1906. Discours de M. Alfred Micha, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Liège*. Liège, A. Bénard. In-8° (21 × 13.5), 19 p.

ROUVEZ, A.-Th. *Le Jubilé national de 1905. Compte rendu des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de Belgique à l'occasion du jubilé*, par A.-Th. ROUVEZ, secrétaire-adjoint de la Commission nationale des fêtes de 1905. Brux., Vromant et C<sup>ie</sup>. In-8° (13.5 × 22.5), xxviii + 864 p. Gravures et portraits. Prix : 25 fr. [Envoi de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.]

VRINDTS, Joseph. *Armanak des Quate Mathy po 1907*. 13<sup>e</sup> année. Couverture illustrée par Aug. DONNAY. Liège, Imprimerie moderne. In-8° (17.5 × 13.3), 96 p. Prix : 0-15.



## Lucien Maubeuge

poète wallon liégeois.

C'est en lisant un Annuaire de la Société des *Jeunes auteurs wallons* de Liège que le nom de Lucien MAUBEUGE me fut révélé. J'avais été frappé par la lecture de quelques vers qui célébraient avec une réelle poésie la jolie et émouvante rivière, la Méhaigne, où se reflètent toute la beauté calme et la splendeur fertile de la Hesbaye. Ces vers étaient empreints d'une délicate nostalgie, ils attestaient une sensibilité si sincère que je m'enquis de la personnalité de celui qui les avait écrits. Et voici ce que j'appris.

Lucien MAUBEUGE est un brave ouvrier mineur qui chaque jour descend dans la mine, où sans doute, en maniant son pic, il rêve aux fleurs et aux oiseaux et qui rendu à la lumière, après un enfouissement de plusieurs heures, contemple d'une âme ravi et d'un cœur attendri le spectacle de la nature.

Je n'en sus pas davantage. Mais j'évoquai l'âme de cet homme qui tout le jour a pour soleil sa lampe de mineur et qui exalte avec une joie d'enfant la gaité de la vie radieuse, ses douces mélancolies, ses séductions pittoresques et décevantes à la fois.

Je me souvins d'un autre poète, mineur lui aussi, Jules Mousseiron qui a écrit dans son patois rude et brutal du nord de la France des poèmes à la gloire et à la malédiction de la mine. Mais chez Mousseiron, perce souvent un facile humanitarisme et dans ses dernières œuvres des influences littéraires se font trop vivement sentir.

Lucien MAUBEUGE paraît jusqu'à présent être exempt de toute fâcheuse influence littéraire. Il chante avec une voix candide les émois de son cœur émerveillé; il nous confie ses impressions franches et saines; il dit sa pensée toute nue.

Mais son premier recueil *Violettes et Pensées* (1), ainsi que les poésies qu'il a éparpillées dans quelques journaux et revues, ne

(1) *Wallonia* a rendu compte de ce vol., ci-dessus, t. XII (1904), p. 303.

peuvent dissimuler la marque profonde qu'ont imprimée en lui les œuvres de Defrecheux et de Vrindts. Heureusement ce sont là des maîtres sûrs qui ne peuvent exercer sur lui qu'une louable répercussion.

Quand je consacre à M. Lucien MAUBEUGE cette petite chronique, je n'ai pas l'intention de vous révéler un nouveau Baruch. J'ai simplement le désir d'attirer les regards de tous ceux qui aiment notre littérature de terroir sur un jeune écrivain qui vaut qu'on l'encourage, parce que ses premiers poèmes constituent des promesses précieuses d'un talent remarquable.

Ce n'est pas une louange que j'entreprends de faire ici, mais c'est tout uniment une indication que je crois devoir donner sur l'espoir que les wallons peuvent placer en un jeune poète.

LUCIEN MAUBEUGE, à vrai dire, n'a pas encore dégagé très nettement sa personnalité. Il a la mélancolie légendaire de Defrecheux et le lyrisme touchant de VRINDTS. Il n'est pas jusqu'aux *Tar'tais del rove* de VRINDTS qu'il n'imité inconsciemment et il s'en tire du reste avec une habileté qui tient de la maîtrise.

A côté de DEFRECHEUX, de VRINDTS, de LUCIEN COLSON, qui a si artistement évoqué la poésie des choses désuètes, MAUBEUGE, nous paraît-il, pourrait prendre une place brillante, et figurer au nombre de nos meilleurs lyriques wallons.

Au reste voici un de ses poèmes :

### Li buskèdje

*Divant-z-hîr d'ja r'vèyou  
Li bê riyant buskèdje  
Di m' binamé vijèdje  
Et d'j' l'a bin rik'nohou.*

*Mâgré les ra-z-annéyes  
Qui dji l'aveûs quité  
Come ès vi tîmps passé  
D'ja r'trové ses aléyes.*

*Li bê vért tapis de soazon  
Et l' solo qu' riève a ses âbes  
Dinît-st-on còp d'ouy agrèyâbe  
Divins ses ravèrdis bouhons.*

*D'ja co r'vèyou, dressé so s' pîre  
Ad'lez l' vète vòye, li vi cruç'f;  
Et li p'tit vévi s' trouve todis  
A l'intréye de l' neûre sapinère.*

*Tot s' fant s' vèye divins les cladjos  
Li vèr fait-st-oyi s' vouldinèdje  
On direut qu' barbote so s' passèdje  
Les carjès qui d'vindjet ses flots.*

*Dizos l's ombredjes qui fôrmet l' cinte  
Divins les brouhères, les mossès,  
Qui d'ja v'batou tant d' fèges, djônè,  
Sol còp, dj' rik'noha les pîsintes.*

*Les pimâyes, les spréces, les tchêrdins  
Dihet todis l' minme tchansonète;  
Et les spirous, d' cohe a cohète  
Si k' t'wertchet co d'vins les sapins.*

*Al dilongue des tizères del drève  
Dizos les brouhayes et les hous,  
Come d'avance, dji m'a co r'pahou  
Di marceûrès ûmonnes et d' freres.*

*La, dj' m'a r'sov'nou de tîmps si bon,  
Qwand, avou mes plankets d'li scole  
L'a-l-nut', nos djouris-st-al pitjole  
Katoûrnikant d'vins les bouhons.*

*Es cisse bêle drève quand riv'neve may,  
Âs ouhès d'ja bin fait dispti,  
Tot tzi rascodant leûs p'tits nids  
Qu'is catchût d'vins li spèsse ramaye!*

*Pus târd, buskèdje, ti m' rivèyas  
Â bresse d'ine avinante djône fèye,  
Et ti fous témon pus d'ine fèye  
Di nos carèsses et d' nos vijas.*

*I m' sonte todis r'vèye cisse bêle blonde  
Âs bleûs ouys come on cir d'osté,  
Rotant-st-avou l' lèdjiristé  
D'in' espawté tchivrou qu' s'ènonde.*

*Ossi dji r'veûs co ses p'tits dints  
Âs riglètes coleûr ârdjintéye,  
Et ses deûs tchifes totès rôséyes  
Qui fît qu'on âreût hagnî d'vins.*

*Avou m' poyon, d'zos les bohéyes  
Qwand n's alîs còper les murgets,  
Po hoûter nos p'tits s'crets-mawets,  
Qwantes còps n'as-se nin prusté l'orèye?*

*Quantes fêyes ossi l'asse vévèste  
D'ôr vesibondi d'vins 'ne crène ou l'auto  
L'ahôyante vivès di cisse crapaude  
Avoû ses tchants si dispiertes?*

*Tot m' rinox'lant ces djoûs d'plachance,  
Ces doûs moumints qu' ti fous por mi,  
Dji n' mi pola jamôy rat'ni  
Dè plorer li bon tîmps d' d'avance!...*

*Et malgré qui ti m' fas plorer,  
Sés-se bin qu' d'aras bon di l'vivêye?  
Ca les pus doûs soû'nîes di m' vèye  
Ti m' les a fait tos rapinser?*

*Et çou qui m' mèta l' pus è lièsse,  
Ci fout di l' d'orer pî candjî.  
Mins tucé, ni l'asse nin louki vi  
Di m' vèy ine blanke corone sol tièsse?...*

A part certaines réminiscences et de légères faiblesses dans l'expression, ce poème est d'une fraîcheur charmante et d'un art accompli dans son extrême et savoureuse simplicité. Le wallon en est pur, les images sont expressives, le vers coule avec aisance.

Lucien MAUREUGE sera surtout un chantre de la nature murmurante et fleurie. C'est un amoureux des violettes et des pinséyes, des buissons jaseurs, des grands arbres frissonnants, des nuages qui passent. Il nous dit ainsi la chanson des bois.

### Li tchanson dès bwès

*Quand l' bone sâhon nos est riv'noce,  
On noze tchant monte fouî dè brès :  
C'est les p'tits ouhès plîns d'êhonce  
Qui fet-st-on concêrt di leûs vivès.  
On ôt sospirer d'vins les cohes  
Ine mirâcolêye qui vint d'lon,  
Et qu' djâse di saqçès qu'on n' kinohe...  
Hoûtreût-on bin 'ne pus bêle tchanson?*

*Dri 'ne bohêye qui catche des violètes  
Vinet s' réstrôcler des hanteûs :  
A l'ouhê qui tchante sol cohète  
Is mahet leûs tinrûls respheûs.  
Tot s' carèssant, quéque cope di sprêces  
Pidjolêye divins les bouhons,  
Et la, djondant, gazoye on rêce...  
Hoûtreût-on bin 'ne pus douce tchanson?*

*Dè fond d'ine xipêse sapinière  
Li son dè cîr s'êlce sarint :  
C'est les tchexseûs, d'vins les gouthîres,  
Al pousûte 'des lîres, des lapins.  
Pus lon, c'est-on djuntî k'mahêdje  
Di vivès d'ôvîniels et d' pousons  
Qui redjoueuche on p'tit buskêdje.  
Hoûtreût-on bin 'ne pus bêle tchanson?*

*Tot d'on cîp, l' vivès des foges trouêbète  
Li coq dè brès qu'êst-essom'té;  
C'chal d'ine bohêye aroufète  
Tot eulêssant d' pawouveûx'té.  
Li coucou tchante so 'ne haute bêyote,  
Et l'échô, so l'ête dè zûrion,  
Pieète à lon ses notes plaintes d'aviote.  
Hoûtreût-on bin 'ne pus douce tchanson?*

*Quand l' brès s' catcha è l'ombe del respèye,  
Ine aute tchantreûye si fait-st-oyî :  
On râskignou, divins 'ne valêye,  
Dihite les bès piètes di s' gozi ;  
Li cloki dè ham'té tchante l'heûre,  
Dismêtant qui li p'tit critchon,  
Dizos l'hiêbe, critch'têye plein d'aveûre.  
Hoûtreût-on bin 'ne pus bêle tchanson?*

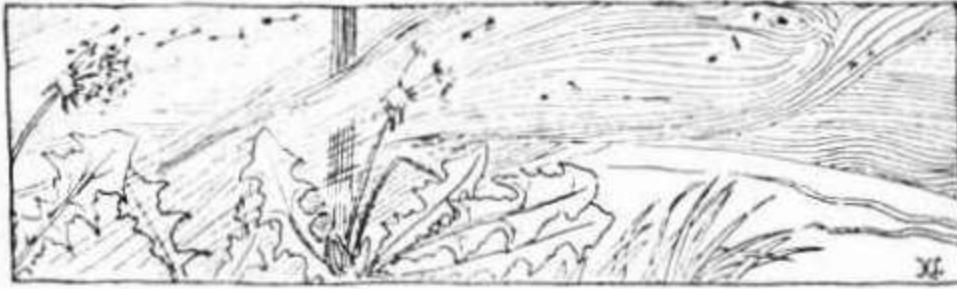
Ainsi son âme vibre à l'unisson de la nature. Il est épris avec une allègre ferveur des harmonies secrètes qui accordent toutes choses et si, assouplissant son métier, se montrant très sévère pour lui-même, il veut continuer à chanter sans emphase tout ce qui fait tressaillir son âme, la Wallonie pourra saluer en lui un de ses poètes les plus exquis, les plus tendres, les plus délicieusement émouvants.

Jusqu'à présent son œuvre est fort inégale. A côté de poèmes presque parfaits on rencontre des compositions d'un tour plutôt inattendu, d'une inspiration discutable et d'une originalité approximative. Mais ce sont là péchés de jeunesse dont une rigoureuse discipline le lavera pour toujours.

OLYMPE GILBART.







## Les Médailleurs au Pays de Liège

### CHAPITRE III.

#### La fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XVIII<sup>e</sup>

La fin du XVII<sup>e</sup> siècle est fort pauvre en fait de médailles liégeoises ; il ne s'en rencontre qu'une seule, et ce n'est pas encore un chef-d'œuvre.

Elle (1) présente au droit le buste à droite de Lambert de Liverlo vêtu d'un ample camail d'hermine relevé sur l'épaule droite. Les cheveux s'échappent d'une calotte, et tombent dans le cou en boucles courtes et épaisses. Le front est haut ; le regard se perd dans le lointain ; un soupçon de moustache ombrage la lèvre supérieure.



Fig. 12. — Lambert de Liverlo, par un médailleur liégeois inconnu. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Une inscription énumère les titres du prélat : *Lamb[ertus] de Liverlo, arch[iep]resbiter Hasbaniæ, præp[os]itus Fossens[is], 1683* (2).

Au revers, dans une couronne formée de deux branches d'olivier, se lit la devise du prélat : *Nec metu, nec invidia* (3).

(1) Cette médaille est restée inédite jusqu'à ce jour ; elle appartient au Cabinet des Médailles de l'Etat.

(2) « Lambert de Liverlo, archidiacone de Hesbaie, prévôt de Fosses, 1683 ».

(3) « Ni par la crainte, ni par l'envie ».

La médaille est coulée ; on sent que c'est une œuvre d'orfèvre ; le modelé en est sec, et la ciselure grossière, surtout au revers.

Rien ne décèle l'origine de cette médaille ; les recherches (4) faites dans les archives n'ont pu fournir aucune donnée qui y eût rapport, car, pour cette époque, il existe des lacunes nombreuses dans les documents qui nous ont été transmis. On ne peut donc émettre que les hypothèses qu'il est actuellement impossible de vérifier.



Lambert de Liverlo était, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une des personnalités liégeoises les plus intéressantes : né à Liège en 1620, il avait fait ses études à Louvain et à Orléans ; après avoir été reçu docteur en droit, il devint chanoine de St-Lambert en 1646. En 1658, il fut élu prévôt du chapitre de Fosses, puis se vit successivement nommer en 1666, chancelier du prince-évêque Maximilien-Henri, et archidiacone de Hesbaye en 1670 (5).

Lambert de Liverlo possédait une grande habileté de diplomate : en 1668, au cours d'une mission à Paris, il réussit à faire respecter la neutralité du pays de Liège par Louis XIV (6). Ce succès l'avait mis en évidence. D'autre part, riche et doué de goûts artistiques très développés, il protégeait les artistes : c'est ainsi qu'il avait logé dans sa maison le peintre Bertholet Flémalle (4). Aussi, ce dernier, puis Gérard Douffet (5) firent-ils de lui des portraits qui furent gravés sur

(1) Qu'il me soit permis de remercier ici mon collègue et ami, M. Emile FAIRON, conservateur-adjoint aux Archives de l'Etat à Liège, qui a bien voulu se charger de faire à ce sujet toutes les recherches nécessaires.

(2) *Biographie de Belgique*, t. XII, p. 95.

(3) C'est sans doute pendant cette mission qu'il connut à Paris un habile graveur d'origine liégeoise, LÉONARD-GIRARD HÉRARD qui fit en 1670, une fort belle médaille à son effigie. Voy. BARON DE CHESTRET DE HANEFFE, G.-L. *Hérard, sculpteur et graveur*, *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 422. Je reviendrai plus tard sur cette œuvre.

(4) J. HELBIG : *La peinture au Pays de Liège*, Nouv. éd. Liège, 1903, p. 256.

(5) J. HELBIG, *o. c.*, p. 232.

cuire par Michel Natalis, tandis que Delcour sculptait son buste qui fut coulé en bronze (1).

Depuis que la citadelle de Ste-Walburge, qui jusque-là les avait tenus en respect, était démolie, les Liégeois manifestaient de vellétés d'insurrection : ils songeaient à supprimer les impôts publics, ils réclamaient le rétablissement des métiers et se refusaient à faire les élections communales conformément au règlement de 1649 (2). De là, naquit entre le prince et la Cité, un conflit qui dura plusieurs années.

En présence de cette situation, le Chapitre joua le rôle de médiateur; ce fut lui qui servit de tampon entre les deux parties adverses. Quant au chancelier Lambert de Liverlo, son attitude parut trop modérée au prince-évêque : sa disgrâce survint en 1678, et il fut remplacé par Antoine-Jérôme Oyenbrugge de Duras de la Fosse (3).

Cependant le chapitre désirait apaiser un conflit qui n'avait que trop duré : à diverses reprises, il envoya Lambert de Liverlo auprès de Maximilien-Henri. Ce fut d'abord en septembre 1681 (4); cette mission échoua. En décembre 1682, à la suite de l'intervention du nonce de Jodoci et du cardinal de Furstemberg, une conférence eut lieu à Cologne entre le Prince et les Députés de la Cité. Le Chapitre y envoya Lambert de Liverlo et trois autres tréfonciers de St-Lambert, « pour sauvegarder les droits de l'église cathédrale, et pour incliner le Prince à la clémence en faveur de la paix » (5).

Lambert de Liverlo était de retour à Liège, le 17 février 1683, date à laquelle il rendit compte de sa mission au Chapitre qui lui vota des remerciements (6). Quelques mois plus tard, le Prince et la Cité se réconcilièrent.

Il est fort probable que la médaille de Lambert de Liverlo, datée de 1683, est en rapport intime avec ces événements : comme le chancelier s'était montré favorable à la cause de la Cité dans toute cette affaire, comme il n'avait cessé d'intercéder auprès du Prince en faveur des bourgeois, et ce, au point d'être privé de sa charge, il est probable que c'est la Cité reconnaissante qui fit faire en son honneur

(1) J. HELBIG : *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège*, 2<sup>e</sup> éd., Bruges, 1890, p. 175 et pl. XXIV. Ce buste appartient aujourd'hui à M. le baron de Chestret.

(2) DARIS, *Histoire de la principauté de Liège pendant le XVI<sup>e</sup> siècle*, Liège 1877, II, p. 79.

(3) DARIS, *o. c.*, p. 92.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Conclusions capitulaires*, reg. 164. (1680-83) fol. 317.

(5) DARIS, *o. c.*, p. 117.

(6) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Conclusions capitulaires*, reg. 164.

la médaille dont il vient d'être question. Malheureusement, les comptes de cette époque sont perdus; en sorte que, peut-être, ne saura-t-on jamais si cette hypothèse est fondée.

En l'absence de tout renseignement, il est encore plus difficile d'émettre une supposition relativement à l'artiste qui est l'auteur de la pièce.

En 1683 vivait encore HENRI FLÉMALLE, dont on a décrit plus haut une médaille; cette œuvre-ci s'éloigne trop de la précédente au point de vue de l'exécution et du dessin pour qu'on puisse songer à la lui attribuer. A côté de lui se trouvait son fils, NICOLAS FLÉMALLE (7) qui, en 1686, devint orfèvre du Chapitre; mais nous ignorons tout de lui. La médaille pourrait être encore de NICOLAS-FRANÇOIS MIVION, un élève d'Henri Flémalle, mais, si les renseignements que l'on possède à son sujet sont exacts, il se trouvait à ce moment-là à Paris d'où il revint vers 1686 (8).

Enfin, il ne serait pas impossible que ce fût l'une des premières médailles de GANGULPHE DU VIVIER.... Mais, puisque les éléments d'appréciation manquent totalement, à quoi bon s'attarder à de vaines hypothèses?

\*\*\*

Le premier des deux derniers graveurs dont il vient d'être question, NICOLAS-FRANÇOIS MIVION (9), naquit à Statte près de Huy, en 1656. Tout jeune, il réussit à s'attirer la protection de Jean-Louis d'Elderen, pour lors grand-doyen de Liège. Après avoir abandonné l'étude des humanités, il s'adonna au dessin, à la gravure et à la ciselure; il fut l'élève d'Henri Flémalle, puis il alla se perfectionner à Paris où, paraît-il, il fut employé à graver les coins de la monnaie du roi. Vers 1686, il fut rappelé à Liège par son protecteur, et bientôt devint orfèvre de la Cathédrale. Enfin, en 1688, quand Jean-Louis d'Elderen fut monté sur le trône épiscopal, Mivion fut nommé « graveur et tailleur des coins des monnaies, comme aussi des médailles et jetons » (10).

Mivion grava quatre portraits variés de Jean-Louis d'Elderen, pour les deux ducats de 1689 (11), le double ducat (12) et le patacon

(1) DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liège*, Brux., 1890, p. 383.

(2) DE VILLENFAGNE, *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liège, 1788, p. 134.

(3) Tous les détails biographiques que l'on possède sur Mivion sont fournis par DE VILLENFAGNE, *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liège, 1788, p. 133; et IDEM, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liège*, Liège, 1867, t. II, p. 343. DE VILLENFAGNE les tenait du petit-fils du graveur, l'avocat Mivion.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Chambre des finances*, Reg. 85, f<sup>o</sup> 89 v<sup>o</sup>.

(5) DE CHESTRET, *o. c.*, 652 et 653. Cette dernière est la seule des monnaies liégeoises qui porte une inscription sur la tranche.

(6) DE CHESTRET, *o. c.*, 651.

de 1680. Sur les trois premières pièces, le Prince-évêque est représenté en buste, à gauche, coiffé d'une calotte qui tond une abondante chevelure couvrant la nuque; le quatrième portrait montre le prélat tête nue.

À la mort de son protecteur, Mivion fut continué dans sa charge.



Fig. 10. — MIVION. Ducaton de Jean-Louis d'Elteren. (Cabinet des Médailles de l'État.)

Il travailla d'abord pour le Chapitre pendant la vacance de siège (1). Il grava ensuite trois portraits de Joseph-Clément de Bavière, respectivement pour le triple ducats de 1695 (2), et les patacons de 1694 (3) et de 1696 (4). Le prince y est représenté en buste tourné vers la droite, nu-tête, et coiffé d'une perruque tombant en larges boucles sur les épaules. — La dernière œuvre de Mivion fut le jeton du millénaire du

martyre de St-Lambert (5). Au droit, au sommet d'une estrade disposée en gradins, trône Saint-Lambert coiffé de la mitre, et tenant la crosse et la palme, assis sous un dais au-dessus duquel planent deux anges soutenant une cou-



Fig. 11. MIVION. Jeton du millénaire du Martyre de St-Lambert. (Cabinet des Médailles de l'État.)

ronne. De chaque côté du Saint, sur les gradins de l'estrade, se tiennent cinq dignitaires ecclésiastiques: d'un côté, trois évêques et deux chanoines; de l'autre, deux évêques, un cardinal et deux chanoines. Contre la façade de l'estrade s'appuie un écusson aux armes de Bavière. A l'exergue on lit: *per sacula dena triumphat* (6).

(1) DE CHESTRET, o. c., 657-59. — (2) DE CHESTRET, o. c., 660. — (3) DE CHESTRET, o. c., 661. — (4) DE CHESTRET, 662.

(5) DE RENESSE, o. c., planches LXII, 4. Petit, 35. [C. PICQUÉ] *Catalogue du Cabinet De Coster*, Bruxelles, 1885, 602. Cf. DARRIS, *Histoire de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 350.

(6) « Il triomphe à travers dix siècles. »

Le revers est tout entier occupé par l'inscription suivante : *S[an]cto Lambert[o] episcopi Leod[ic]ens[is] et a X saeculis martiri glorioso, Jos[eph]us Clem[ens] elect[or] colon[ie]nsis ex domo Bavar[ia] episcopus et prin[ceps] Leod[ic]ensis MDCXCVI* (1).

Le P. BOUILLE (2) nous apprend qu'à l'occasion des fêtes données en l'honneur du millénaire de saint-Lambert, Joseph-Clément de Bavière avait fait édifier au palais une estrade en forme d'amphithéâtre « où tous les princes de sa maison qui avaient possédé la principauté de Liège étaient représentés ». Sans doute, Mivion aura copié cette estrade. Mais Bouille doit avoir mal libellé sa description, car trois princes seulement de la maison de Bavière (3) s'étaient assis sur le siège pontifical de Liège. Peut-être le Prince avait-il fait figurer à leurs côtés trois autres de ces ascendants qui avaient occupé des trônes épiscopaux (4), encore que parmi eux je ne sache pas qu'il se soit trouvé de cardinal.

Mivion mourut en 1697 d'une « maladie de poitrine que lui fit contracter une application trop assidue au travail, jointe à une complexion trop délicate. »

Son art, en tant que médailleur, est réaliste; ses portraits ne sont pas flattés; il rend son sujet ainsi que son œil l'a perçu; il y a cependant une certaine gaucherie dans le port de ses bustes, mais son talent est primesautier et ne peut jamais être taxé de recherche.

\*\*\*

Le successeur de Mivion fut GANGULPHE (5) DE VIVIER OU DU VIVIER (6). C'est le premier médailleur liégeois à qui on puisse attribuer une suite de médailles.

(1) « A St-Lambert, évêque de Liège et, il y a dix siècles, glorieux martyr, Joseph Clément, électeur de Cologne, de la maison de Bavière, évêque et prince de Liège, 1696. »

(2) TH. BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liège*, Liège, 1732, t. III, p. 504.

(3) Ernest, Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière.

(4) Ernest, évêque de Passau, 1517-1540; Philippe, évêque de Regensburg, 1579-98; Albert Sigismont, évêque de Freising et de Regensburg. Voy. H. GROTE, *Münzstudien*, Leipzig, 1877, t. IX, pp. 77.

(5) Gangulphus, Gangulphe, forme populaire *Gengo*, forme française Gengoult ou Gengoult, prénom encore fréquent aujourd'hui dans le sud de la province de Liège et le nord du Luxembourg. Il a été souvent corrompu en Gandulphe.

(6) On trouve indistinctement DE VIVIER ou DU VIVIERS.

Un contemporain de Gangulphe DU VIVIER portait le nom de Guillaume DU VIVIER. C'était un graveur en taille-douce, à qui on doit entre autres les frontispices et les cartouches de l'*Historia* de FOULLON. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Belgique possède également quelques autres gravures de lui qui paraissent être extraites d'un autre ouvrage. Comme dans les comptes, où les deux DU VIVIER apparaissent, on ne trouve parfois que l'initiale du prénom, il peut par moment y avoir doute. Guillaume serait-il l'auteur de médailles? Un poste des comptes de 1713 donnerait à le penser: On y lit: « A. Guill. de Vivier et



On ignore quand il naquit, mais récemment M. le baron de Chestret de Hanefle a découvert la date exacte de son mariage : le 2 août 1678, il épousa Francisca Buysard (1) en la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Nous n'avons aucun renseignement sur les productions de jeunesse de Gangulphe Du Vivier. La première indication que nous possédions à son sujet est sa nomination de graveur et tailleur des coins des monnaies, médailles et jetons de Joseph-Clément de Bavière, charge qu'il obtint à la mort de Mivion, comme il a été dit plus haut (2).

Il était en tout cas orfèvre et tailleur de sceaux : peut-être est-ce lui qui, en 1690, est mentionné dans les comptes de la cité de Liège, sous le nom de George de Vivier, comme ayant touché 48 florins en 1696 « pour avoir coupé le grand cachet » (3).

Sa première œuvre pour le prince-évêque paraît avoir été la gravure du triple ducat de 1698 et de 1700 (4). Il imita le portrait de Joseph Clément gravé par Mivion pour le triple ducat de 1695 et le ducaton de 1696. Ce qui le distingue déjà nettement de son prédécesseur, c'est une recherche, un souci du détail qui nuit à l'unité de l'ensemble; il reste pourtant dans cette œuvre un peu de gaucherie qui se manifeste surtout par la position donnée à la tête, et la manière dont la poitrine est traitée.

En 1702, ce fut probablement à Gangulphe Du Vivier que le Magistrat confia la gravure de la médaille d'or remise au marquis de Xhimenès (5) en reconnaissance de la bienveillance dont il avait

au S<sup>r</sup> Schilbert, pour avoir frappé et gravé les médailles pour les pauvres, 328 florins. » (*Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, VII (1865), p. 392). Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un coin de médaille gravé par Guill. du Vivier. La note indique que la gravure est postérieure à la frappe, ce qui devient évident si l'on songe à la nature des médailles en question. C'étaient des métaux de pauvre. Or, sur ceux-ci, après qu'ils avaient été frappés, on gravait fréquemment au burin soit les numéros d'ordre, soit les marques de valeur. C'est à cela qu'a été occupé Guillaume du Vivier. On sait encore qu'il grava en 1719 le plan de l'hôtel de ville (*o. c.* p. 399) et, qu'en 1721, il y ajouta les armes des bourgmestres sur la première feuille, (*o. c.* p. 401). Pour ma part, je considère donc que les médailles attribuées par les comptes à G. Du Vivier sont de Gangulphe, et que les œuvres en taille douce, qui ont été données à Gangulphe par M. Ed. FÉTIS sont de Guillaume. L'œuvre de ce graveur bien qu'elle ne décele guère de talent, mériterait bien de faire quelque jour l'objet d'une étude sérieuse.

(1) LOUIS GOUGENOT dans sa *Vie de Jean Duvivier*, dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1854, II, p. 308, estropie le nom de celle-ci en Françoise Boussard. Tous les modernes ont suivi.

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE, *Chambre des finances*, Reg. 85, f. 166.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, 1865, p. 388.

(4) DE CHESTRÉT, *o. c.*, 660.

(5) PETIT, 37. L. NAVEAU, *Une médaille liégeoise inconnue de Van Loon*. — *Revue belge de Numismatique*, 1890, pp. 56-63.

fait preuve envers les Liégeois. Ce dernier commandait les troupes françaises en garnison à Liège pendant la guerre de succession d'Espagne. Le revers porte l'inscription suivante : *Excellentissimo viro Josepho, Marchioni de Ximenes, exercituum praefecto, etc., moderati regiminis et serenae civibus justitiae nuntio nuntio v. s. senatus] c[onsulto] anno 1702* (1).

Le droit montre un panorama de Liège (2) avec l'inscription : *Civitas Leodiensis*. La vue est prise des hauteurs de S-Gilles. Au premier plan, s'éparpille le faubourg d'Avroy, réuni à l'île par le pont d'Avroy à l'extrémité duquel se dresse une porte.

Dans l'île, on distingue toute une série de tours : elles appartiennent à la collégiale de S-Jean l'Évangéliste, à l'abbaye de S-Jacques, aux églises des Prémontrés, des Jésuites wallons et de S-Denis. Puis, à gauche, et derrière l'île, s'élève la Cathédrale S-Lambert avec sa haute flèche qui se profile fièrement au-dessus de la Cité. À côté, comme écrasée, git l'église S<sup>te</sup>-Croix. Au loin, enfin, on reconnaît l'église paroissiale de S-Jean-Baptiste, le mur d'enceinte et la citadelle de S<sup>te</sup>-Walburge.



Fig. 5. — G. DU VIVIER. Panorama de Liège. Médaille frappée en l'honneur du marquis de Xhimenès. (Cabinet des Médailles de l'État.)

Tout le long de la Cité, c'est la Meuse qui, après être passée sous le pont des Arches distinctement surmonté de la Dardanelle s'écoule dans le lointain par un effet de perspective fort adroitement ménagé.

À droite, s'étage le quartier d'Outre-Meuse, avec les églises de St-Pholien et de St-Nicolas, l'abbaye de Notre-Dame du Val des Ecoliers, la tour en Bèche, l'Ourthe, le pont d'Amercœur et l'église de St-Remacle au Pont, enfin, la montagne de Robermont couronnée par la Chartreuse.

Cette pièce est la première médaille liégeoise frappée. La gravure en est fort bien exécutée, et le dessin témoigne chez son auteur d'une connaissance approfondie des lois de la perspective dans le paysage.

(1) A l'excellent homme, Joseph, marquis de Xhimenès, général en chef des armées, etc. Souvenir d'un gouvernement modéré et du respect de la justice envers les bourgeois-citains, par décret du Conseil, l'année 1702. »

(2) J'ai largement puisé dans l'excellente description de cette médaille qui a été donnée par M. L. NAVEAU, (*o. c.*).

En 1703, Gangulphe du Vivier grava le « cachet aux armes » de la Ville (1). Ensuite, jusqu'en 1713, les documents ne nous apprennent plus rien sur son activité. Cette année là, on posa la première pierre du nouvel hôtel de ville destiné à remplacer l'ancienne « Violette » détruite de fond en comble par le bombardement 1691 (2).

Gangulphe du Vivier fut chargé de graver les coins de la médaille destinée à être déposée dans les fondations de l'édifice (3). Ce fut le baron François Lambert de Selys, grand doyen de la Cathédrale, qui, en l'absence du prince-évêque, procéda à la cérémonie. Trois exemplaires, un en or, un en argent et un en cuivre furent placés dans la première pierre de l'angle du côté de l'église cathédrale (4). Cette médaille est frappée.



Fig. 16. — G. du Vivier. Médaille de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Liège. — (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Au droit (5), on lit l'inscription circulaire: *Joseph Clemens, d[ei] g[ra]tia arch[iepiscopus] prin[ceps] et ec[cl]e[si]e colon[ien]sis, ep[iscopu]s et princeps leodiensis, utri[us]q[ue] Barariae dux, etc., etc.* (6). Sous un dais doublé d'hermine, se dresse le perron accosté des lettres L G, auquel est suspendu l'écu composite de la principauté, sommé du bonnet ducal, posé sur une crosse et une épée en croix, et orné du collier de l'ordre de St-Michel. Dans la partie supérieure du champ est gravée la date de 1714; dans sa partie inférieure, deux écussons posés sur des cartouches qui redisent les noms des bourgmestres en charge: De Voordt-Cortenac et de Thier de Walhorne. Tout au bas du champ, sur une bandelette, la devise du prince: *Fide, fidelitate et concordia*.

(1) « A Gengo de Vivier, pour avoir gravé le cachet aux armes, 18 florins. » *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, (1860), p. 389.

(2) DARIUS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1877, II, p. 227.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, (1860), p. 393.

(4) BOUILLE, *Histoire de la ville et pays de Liège*, t. III, Liège, 1732, p. 546.

(5) « Joseph Clément, par la grâce de Dieu, archevêque, prince, électeur de Cologne, évêque et prince de Liège, duc des deux Bavières, etc. »

(6) DE RENESSE, pl. LXI, 1; PETIT, 40; R. SERRURE, *Médaille sur la construction de l'hôtel de ville de Liège, 1714*, *Bulletin mensuel de Numismatique*, V, (1885-86), pp. 174-175.

Le revers est coupé en deux: dans sa partie supérieure se dresse le nouvel hôtel de ville vu de face, surmonté de la statue de St-Lambert. Au-dessous, on voit la longue inscription que voici:

*Belli furor moerente Joan[n]e Ludovico prin[ci]pe me sereniss[im]o, ast, sub sereniss[im]i et clariss[im]i prin[ci]p[is] nos[tri] Jo[se]phi Clem[ent]is Barariae ducis potent[is] auspiciis, et universae pacis fulgore irradiata, surgo pulcherrime sub consulatu illius[te]ris domini Edm[un]di Conradi baron[is] de Voordt-Cortenac, tertium consul[is], et nobilis domini Ludovic[i] De Thier, Sancti Romani Imperii equit[is], Domini de Wathorne, iterum consul[is], anno MDCCXIII, mensis Augusti XIII.* (1).

Il existe une variété de cette médaille dans laquelle les inscriptions sont gravées en creux (2).

Gangulphe Du Vivier tailla ensuite les coins du ducaton de 1716 (3). Le buste de Joseph-Clément de Bavière qui y figure au droit



Fig. 17. — G. du Vivier. Le nouvel hôtel de ville de Liège. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)



Fig. 18. — G. du Vivier. Ducaton de Joseph-Clément de Bavière, 1716. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

(1) « La fureur de la guerre, au grand chagrin du prince Jean-Louis, me renversa, mais, sous les puissantes auspices de notre prince Sérénissime et très clément Joseph-Clément duc de Bavière, irradié de l'éclat de la paix universelle, je me redresse plus beau, sous le consulat de l'illustre seigneur Edmond Conrad, baron de Voordt-Cortenac, bourgmestre pour la troisième fois, et du noble seigneur Louis de Thier, chevalier du St-Empire romain, seigneur de Walhorne, bourgmestre pour la deuxième fois, l'an 1714, le 14 août. »

(2) Cabinet des Médailles de l'Etat. — (3) DE CHESTRET, *o. c.*, 663.